

# Brèves d'info



Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

Mél : [fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr)

Besançon, le 15 avril 2015

**Comité Technique Local du 14 avril 2015**

## **Vague de fermeture au public**

### **Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

**Vous allez nous présenter lors de ce Comité technique local, un dispositif d'harmonisation et de réduction de l'accueil physique des services comptables de la DGFIP au sein du département du Doubs.**

Pour les élus FO-DGFIP du Doubs, il est naturel d'adapter les horaires d'un poste ou d'un service, dans un sens comme dans l'autre, en fonction des attentes des usagers et des collectivités, en fonction de l'organisation interne des collègues concernés qui sont seuls à même de savoir comment ils peuvent s'adapter pour fonctionner dans les meilleures conditions de travail, en assurant le meilleur service public. C'était bien le sens et la logique des textes en vigueur jusqu'alors.

**Pour FO- DGFIP, une demande de changement des horaires d'accueil, si elle est à l'initiative des personnels concernés, est légitime.**

**Pour FO-DGFIP, ce fonctionnement simple et naturel d'adaptation d'une équipe à son travail et à son environnement relevait du bon sens.**

**Rien à voir avec la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014 émanant de la seule Direction Générale, imposant des réductions drastiques partout, et augurant sans mystères des nombreux emplois qui seront encore supprimés ces prochaines années.**

***En effet, lors du Comité technique de réseau du 30 septembre 2014, la Direction Générale a tenté de faire avaliser par les représentants des personnels cette note de cadrage sur l'amplitude de l'ouverture au public des postes comptables.***

***Cette tentative de passage en force visant à faire cautionner par les représentants des Organisations Syndicales Nationales en CTR le démantèlement programmé du réseau, n'a pas reçu leur aval.***

Il nous est donc demandé localement aujourd'hui d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans ce cadrage national minimal non validé par le CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre Administration.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

*Aujourd'hui, force est de constater que l'Administration met délibérément en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, en espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.*

*Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les réductions des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion.*

L'Administration est, en effet, dans l'incapacité de tenir ses propres engagements, et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles, sous le prétexte de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions de service public dans un contexte toujours plus pénible.

**F.O.-DGFIP** porte d'autres ambitions pour le service public, et considère que la solution réside bien davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

(suite sur notre site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>)

Drôle de poisson d'Avril pour les usagers de notre service public, la question des nouveaux horaires d'ouverture au public, lancée par la Direction Générale au travers d'une circulaire était en débat depuis début décembre dans le Doubs.

De plus les nouveaux horaires d'ouverture ne figureront même plus sur les documents administratifs. L'objectif de la DG est désormais de contraindre l'usager à se rendre sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) pour trouver les horaires, afin de l'inciter à recourir aux services en ligne.

Un vote a eu lieu pour chacun des sites et le résultat de chaque vote pour tous les sites a été le suivant :

3 Abstention : FO-DGFIP

6 Votes contre : 3 Solidaires Finances Publiques, 3 CGT Finances Publiques

**Les représentants FO-DGFIP ne pouvait voter CONTRE cette proposition qui était très attendue par de nombreux collègues. Comme expliqué dans notre déclaration liminaire, bien évidemment, FO-DGFIP ne pouvait pas non plus voter POUR cette vague inédite de fermeture !**

